



## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011**

La séance est ouverte à 20h.30, par M. Jean-Pierre GAILLARD, président.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN, Céline MARECHAL et Gloria ROSENBERG, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI et Olivier JUNGO, conseillères et conseillers municipaux.

**Excusé** : Monsieur Claude-André MEYER, conseiller municipal.

### **Ordre du jour**

- 1) Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2011 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Présentation du budget de l'exercice 2012, en première lecture ;
- 5) Projet de résolution concernant les projets de loi 10702 et 10701 ;
- 6) Projet de délibération concernant le recours contre les PL 10702 et 10701 ;
- 7) Projet de résolution concernant le refus du déclassement en ZI des parcelles 85, 86 et 87 de la Commune d'Avusy ;
- 8) Proposition de motions et résolutions ;
- 9) Rapports des commissions ;
- 10) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 11) Questions et divers.

### **Décisions prises durant la séance du Conseil municipal**

- Renvoi du projet de résolution concernant la loi 10702 et 10701 en commission aménagement.
- Ajournement du projet de délibération « recours contre les PL 10202 et 10701 ».
- Avec 6 voix contre / 1 abstention et 5 pour, le Conseil municipal ne souhaite pas entrer en matière sur le projet de résolution « refus du déclassement en ZI..... »
- La commission environnement est mandatée à l'unanimité pour le suivi mensuel de la consommation en énergie des bâtiments communaux
- Avec 8 voix contre / 1 pour et 1 abstention, le Conseil municipal est contre le déclassement du manège d'Avusy en zone sportive.

## 1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2011 et de la séance extraordinaire du 22 septembre 2011

### 1.1 Séance du 13 septembre 2011

M. GAILLARD relève qu'il ne s'agit pas d'une séance extraordinaire, mais ordinaire.

M. FLECK, point 8.11 : concernant le discours de M. WEISS, il n'a pas vraiment dit que M. WEISS avait complètement dérapé, mais qu'il n'arrivait plus à s'arrêter à la fin.

Ces remarques étant apportées, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 1.2 Séance du 22 septembre 2011

M. ETIENNE, page 3, milieu de page : « Ce qui est aberrant, c'est que dans **les rapports** des projets de loi... ».

Paragraphe suivant : ce n'est pas de Mme ROCHAT dont il s'agit, mais des **services** (le département) de Mme ROCHAT.

Page 4, 6<sup>ème</sup> paragraphe depuis la fin, merci de préciser : Fr. 8,-/m<sup>2</sup> pour **l'achat** que Fr. 10,-/m<sup>2</sup> par année pour la **location**.

Page 5 : au vu de la remarque ci-dessus, supprimer cette mention dans le 6<sup>ème</sup> paragraphe depuis la fin.

Paragraphe suivant, rajouter en début de phrase : « Selon elles, pour être aux normes... »

Ces remarques étant apportées, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. JEMMELY aimerait recadrer le Conseil municipal, car le secrétariat communal est engorgé par certaines demandes des groupes et il n'est pas là pour rédiger des documents personnels de ceux-ci.

## 3. Communications de l'Exécutif

### 3.1 Terminus TPG au chemin des Quoattes

Les plans pour le marquage du terminus ont été avertisés.

M. GARDI avait rendez-vous aujourd'hui avec un responsable pour finaliser le dossier.

### 3.2 Concours BPA (sur le thème de la sécurité routière)

Notre commune a été retenue, mais n'est pas la lauréate.

Nous demanderons des explications.

### 3.3 Crèches

Ce n'est pas nouveau, nous manquons cruellement de places disponibles. La discussion se poursuit au sein de l'association Le Couffin, ainsi que par les élus communaux. Une réflexion doit être entreprise sur la possibilité de prévoir une crèche dans la zone d'activités d'Eaumorte au niveau intercommunal, voire sur les terrains Portier.

### 3.4 Pour information : l'assemblée générale des Ptites Assiettes est fixée au mercredi 12 novembre 2011.

### 3.5 ORPC (office régional de protection civile)

Pour mémoire, des détachements de spécialistes, notamment dans le génie, sont à la disposition des communes pour effectuer certaines tâches, telles que l'entretien des rives d'un cours d'eau, la coupe d'arbres, etc.

3.6 Pour information : réunion du conseil d'établissement scolaire, jeudi prochain 13 octobre.

## **4. Présentation du budget de l'exercice 2012, en première lecture**

M. le Maire remercie les conseillers de bien vouloir passer par les présidents ou vice-présidents des commissions pour toutes les questions ou demandes qui concernent le budget. Les présidents les transmettent au secrétariat qui se charge de les communiquer à l'Exécutif.

Tous les comptes sont à la disposition des conseillers, excepté celui des salaires.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que ces documents peuvent être consultés, mais en aucun cas photocopiés.

M. ETIENNE relève que cette manière de procéder n'est pas stipulée dans le règlement.

M. le Maire répond que le Conseil municipal a toujours fonctionné de la sorte et qu'il s'agit également d'une question de bon sens. Si l'Ouverture souhaite changer cette manière de faire, une discussion peut tout à fait se tenir lors d'une séance du Conseil municipal.

M. FLECK insiste vraiment sur la question du bon sens et du fonctionnement. Il est bien clair que ce n'est précisé dans aucun document et que ce n'est pas non plus protocolé dans la loi sur l'organisation des communes. Lorsqu'une commission travaille et que des questions en découlent, une liste globale est dressée et transmise à qui de droit, sinon on ne sait plus où on va.

M. ETIENNE ne partage pas cet avis. En tant que commissaire, il est normal que lorsqu'il a une question, il puisse la poser. De plus, il ne trouve pas très normal que le budget, alors voté à l'unanimité à l'issue de la commission finances, ne soit pas le même que celui que les conseillers ont reçu. La question est de savoir maintenant qui a modifié ce budget et pourquoi ?

M. BUBLOZ attire l'attention sur le fait que le délai était court entre la commission et la séance du Conseil municipal, d'où toutes ces questions de toutes parts. Il explique également le pourquoi de ces demandes du fait que les réponses données en retour ne correspondaient pas vraiment à la façon dont nous avons conclu la réunion de la commission. Il aurait souhaité que les membres de la commission soient informés des changements opérés dans le budget présenté ce soir, d'où ces échanges d'e-mails.

En ce qui concerne le fonctionnement entre les commissions et le secrétariat, il est nécessaire que nous nous mettions d'accord sur la manière de procéder, car un bon nombre de conseillers sont novices.

M. JEMMELY voulait simplement rappeler la manière de fonctionner entre les commissions et le secrétariat.

En ce qui concerne la remarque de M. ETIENNE sur le document modifié qui est parvenu aux conseillers, il tient à souligner que le budget est un travail qui incombe au maire.

C'est en étudiant une nouvelle fois ce budget que M. JEMMELY a pris la décision de le modifier, les explications étant prévues pour ce soir. Ce qui est sûr, c'est que ce document n'a pas été remanié par hasard. Par contre, la décision finale appartient aux conseillers, puisque le budget fait l'objet d'un vote.

M. ETIENNE se souvient que lors de son précédent mandat, la commission des finances se réunissait au moins deux fois avant de présenter le budget en 1<sup>ère</sup> lecture au Conseil municipal, ce qui permettait de revenir avec des questions et/ou des modifications. Cette fois, le délai entre la commission et le Conseil municipal était très court, d'autant qu'à la fin de la réunion de la

commission, le budget était déficitaire, ce qui n'est pas normal pour une commune et personnellement, cette version était encore provisoire.

Pour lui aujourd'hui, rien n'a changé. Cette version est toujours provisoire, car il n'a pas toutes les informations qui lui permettent de voter un budget définitif. Si la commission finances avait eu la possibilité de se réunir une nouvelle fois, il aurait posé ses questions à cette occasion.

M. JEMMELY rappelle que le but de la 1<sup>ère</sup> lecture du budget est que les conseillers puissent poser leurs questions, et selon, réunir une nouvelle fois la commission finances entre la 1<sup>ère</sup> lecture et le vote du budget.

M. GOY ajoute aussi qu'il ne faut pas oublier que l'équipe est nouvelle, aussi bien autour de la table, qu'à l'Exécutif et au secrétariat.

Avant de commencer cette présentation, M. JEMMELY fait part de quelques remarques générales sur le budget. Une copie de ces remarques est à la disposition des conseillers.

Il passe ensuite à la lecture des notes explicatives. Les conseillers sont priés de poser leurs questions au fur et à mesure :

#### **01.0.317 – Dédommagement au Conseil municipal**

M. ETIENNE : vu le nombre d'heures passées dans les différentes séances, il faudrait revoir les salaires des conseillers municipaux à la hausse.

M. JEMMELY : il s'agit là du « salaire » pour la fonction « conseiller municipal ». Viennent s'ajouter à celui-ci, les jetons de présence pour les participations aux réunions des commissions (01.0.300).

**Amortissements en général** : les conseillers souhaiteraient obtenir le tableau des amortissements avec leurs échéances.

#### **Entretien extérieur :**

M. ETIENNE : il faudrait revoir ces dépenses car Fr. 96'000,-- sans compter le poste de la conciergerie du CCA, c'est beaucoup. C'est certainement plus élevé que lorsque la commune avait son propre concierge.

A justifier et revoir s'il est possible de baisser le montant de cette prestation, voire trouver une autre solution.

M. BUBLOZ pense qu'il ne faut pas revenir sans arrêt en arrière. L'idéal serait d'établir un cahier des charges selon les besoins actuels. Des économies seront certainement réalisables.

Question : sur quoi sont basés ces chiffres ?

Réponse : il s'agit de contrats annuels.

M. GOY attire l'attention sur le fait que la commune s'est considérablement développée. Il faut prendre cet élément en compte.

#### **34.0.363 – Journées de ski**

Au sujet de l'organisation à proprement parler des samedis de ski, M. BUBLOZ aimerait que la commune pense à la possibilité de proposer des rabais famille.

M. JEMMELY : à discuter en commission, mais cela ne va pas changer grand-chose.

#### **34.0.365 – Subventions institutions sportives**

Par rapport à l'école de rugby, M. BUBLOZ demande si nous touchons une subvention pour les enfants qui viennent d'autres communes ?

M. JEMMELY : non.

M. GARDI : à voir en commission, pour autant que les commissaires le veuillent.

M. FLECK dit qu'il ne faudrait pas être la seule commune à demander une participation.

### **58.0.367 – Aide aux pays en voie de développement**

M. JEMMELY : selon le récent article paru dans la Tribune de Genève, Avusy ne donnerait rien aux pays en voie de développement, ce qui est faux. Cette erreur s'explique par le fait que l'association du Burkina Faso n'est pas prise en comptes dans leur relevé.

Des conseillers demandent si cela ne vaudrait pas la peine d'écrire un article rectificatif dans le Bulletin communal ou le « Courrier des lecteurs » de la Tribune de Genève.

Mme ROSENBERG : ce que nous versons aux pays en voie de développement représente 0,5 %, alors que l'idéal serait 0,7. Elle souhaiterait que le montant prévu soit augmenté, car quand nous voyons le poste des salaires et celui pour le rugby, ce que nous attribuons comme aide est une mauvaise image.

### **72 – Traitement des déchets**

Installation des containers terriers : la prévision a été supprimée car l'idée n'est pas d'installer ces containers au coup par coup, mais en une fois.

M. ETIENNE : pour éviter les doubles frais de levée des ordures, il faut à un moment donné basculer dans un système. Il est prévu d'équiper la commune de 25 containers terriers, ce qui représente un investissement de Fr. 1'250'000,--. Avant de commencer, il faut s'assurer des emplacements, d'avoir les accords des propriétaires, etc.

Il faudrait également connaître quelles économies nous pourrions faire en supprimant la double levée des ordures et les mettre en rapport avec l'investissement, les amortissements, les frais d'entretien, etc.

M. GAILLARD : nous y reviendrons en commission travaux.

M. GARDI : nous avons décidé de passer progressivement au système terrier car Chevalley doit de toute manière venir dans d'autres communes avoisinantes qui ont un des deux systèmes, ce qui nous permet de ne pas avoir des frais de levées trop importants.

### **90.3.330 – Pertes sur débiteurs (et provisions pour pertes sur débiteurs)**

Une discussion s'en suit sur l'ensemble des comptes 90 – « impôts » et notamment sur la dissolution de la perte sur débiteurs.

Pour conclure cette discussion, M. ETIENNE aimerait le détail des écritures de ce poste afin de mieux comprendre le chiffre de Fr. 555'343,15 qui a été dissout, et sur quelle base il l'a été, car c'est énorme.

M. JEMMELY rappelle que les demandes doivent passer par le président de la commission. Une fois les réponses récoltées, la commission se réunira et pourra consulter les pièces.

Pour répondre à la question de M. ETIENNE parvenue par e-mail de savoir qui a la compétence de nommer ou révoquer l'organe de révision, il s'agit de l'Exécutif exclusivement.

Qui peut poursuivre ce même organe en cas de manipulation comptable qui induit le Conseil municipal en erreur ? C'est à nouveau l'Exécutif.

### **90.0.408 – Péréquation financière intercommunale**

M. BUBLOZ : après une longue discussion jeudi soir à ce sujet, des choses avaient été dites, sans commentaire particulier. Aujourd'hui le discours est un peu différent. Il ne faut pas se voiler la face et se cacher derrière l'Etat.

M. JEMMELY : ce chiffre ne devrait apparemment pas bouger car il s'agit d'une décision prise par l'ACG au mois de juin, après une étude consciencieuse. Mais dans l'absolu, ce montant pourrait bouger.

La lecture du budget étant terminée, M. BUBLOZ aimerait encore faire un commentaire. En effet, la commission finances a passé 6 heures sur le budget, a demandé des modifications après de longues discussions, modifications admises par l'ensemble des personnes présentes. A la fin de la séance et après un tour de table, il n'y a eu aucun commentaire sur la volonté de diminuer les montants qui touchent aux impôts.

Nous nous rendons compte ce soir, qu'ils n'ont pas bougé. A quoi ont donc servi nos discussions ? Surtout que dans le canton de Genève, les prévisions ne sont pas bonnes.

Le fait de revoir à la baisse certain poste ne change rien au problème. Il faut revoir les gros postes. Les investissements en général ne sont-ils pas trop lourd par rapport à nos recettes ?

M. JEMMELY relève que le but est quand même d'avoir un budget équilibré. Les chiffres donnés ne peuvent pas être modifiés, d'où les coupes à gauche, à droite.

M. BUBLOZ : oui, mais il faut que le budget reste réaliste.

M. FLECK espère que nous aurons de bonnes surprises au moment des comptes. En ce qui concerne le fonctionnement des commissions, la réaction de M. BUBLOZ l'étonne, car la commission a un rôle consultatif, elle travaille sur des mandats donnés par le Conseil, elle propose un certain nombre de choses. Dans le cas présent, l'Exécutif s'est réuni, a pris en compte un certain nombre de remarques de la commission, propose le budget, que le Conseil municipal votera ou ne votera pas.

M. GARDI pense que l'Exécutif aurait peut-être dû modifier certains chiffres ce soir.

M. ETIENNE : oui.

M. GARDI : cela veut peut être dire qu'il ne faut pas trop transmettre d'informations entre deux réunions. Le budget présenté ce soir est celui que l'Exécutif aimerait voir.

Enfin, les chiffres que l'Etat nous donne valent ce qu'ils valent. Nous ne sommes pas devin et jusqu'à présent la commune a toujours été assez sage.

## **5. Projet de résolution concernant les projets de loi 10702 et 10701**

M. ETIENNE propose un amendement pour la forme du 1<sup>er</sup> paragraphe de ce projet de résolution, à savoir :

« De demander à M. le Maire de bien vouloir demander au Conseil d'Etat et au Grand Conseil ..... »

M. GAILLARD pose la question aux conseillers pour savoir s'ils veulent entrer en matière sur cette résolution ?

9 pour / 2 abstentions

Au nom de l'Entente, M. GOY dit que ce texte ne leur convient que partiellement. Passablement de choses seraient à modifier, surtout qu'une action est entreprise par les maires de la Champagne sous la forme d'un écrit au Conseil d'Etat. L'Entente ne pense pas que la commune d'Avusy seule ait suffisamment de poids pour que cette résolution se fasse entendre. L'idéal serait que ce texte puisse être adopté par l'ensemble des conseillers municipaux de la Champagne, voire plus. C'est pourquoi, l'Entente propose que ce projet soit renvoyé en commission aménagement et travaux.

M. ETIENNE : ces deux projets de loi vont certainement être débattus, voire décidés lors de la séance de jeudi prochain. Selon la discussion que nous avons pu entretenir avec Mme SALIMA MOYARD, la commune d'Avusy exprime une grande méfiance vis-à-vis de l'Etat. Le point de vue juridique que nous adoptons n'est à son avis pas fondé, nous remettons en cause la pénurie des

trous, qui selon elle, est avérée ; cela étant, la proposition de développer la zone de Bardonnex est une bonne idée qu'elle veut poursuivre. Toutefois, vu l'avancement des travaux, elle ne peut pas proposer cela à travers un amendement de ces projets de loi.

Par rapport au projet de zone industrielle, Mme SALIMA MOYARD a un projet de motion en préparation au Grand Conseil et elle reprendra notre proposition dans sa motion.

L'impression que cette dame a laissée à l'Ouverture est qu'elle est jeune, dynamique, un peu idéaliste, voire un peu candide, intelligente, ouverte, engagée. Par rapport à son analyse de la situation, il est bien évident que les membres de l'Ouverture ne sont pas vraiment d'accord et aimeraient bien qu'elle explique au Grand Conseil qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Ils aimeraient bien savoir comment elle s'y prendra, lorsqu'elle devra notifier auprès du Tribunal fédéral la conformité de ces lois par rapport au droit fédéral.

L'Ouverture aimerait également voir cette dame expliquer comment cette activité industrielle, développée illégalement en zone agricole va devenir conforme à la loi car il manque des trous.

M. ETIENNE souligne que le rapport qu'il a écrit a été envoyé aux communes avoisinantes (Soral, Chancy et Laconnex). Suite à ce rapport, le maire de Soral nous a demandé de l'envoyer à tous les chefs de groupes du Grand Conseil, chose qui a été faite, plus tous les membres du bureau du Grand Conseil. Peu de temps après, Mme VON ARX, cheffe de groupe du PDC a envoyé un courrier à M. ETIENNE, pour lui signifier que son groupe prend très au sérieux les griefs et que le débat au Grand Conseil sera animé. Bien que son groupe soit particulièrement attentif au respect des parties concernées, lorsqu'il faut décider il privilégie l'intérêt général. Elle invite M. ETIENNE à poursuivre le débat du Grand Conseil ce jeudi 13 octobre à 17h. et à 20h. sur le site internet de Léman Bleu.

Le constat est que nous ne sommes plus tout seuls. L'espoir de voir le Grand Conseil se poser plus de questions et voir les choses un peu différemment se dessine. D'où cette proposition de résolution, car il y a quand même urgence, même si nous ne savons pas encore ce qui va être voté jeudi prochain.

Vu ce qui a été dit, M. GOY est encore plus conforté dans l'idée de réfléchir de manière plus posée et renvoyer ce texte en commission, afin que tous les conseillers puissent adhérer à cette résolution.

Les conseillers n'ayant plus de remarques à ajouter, M. GAILLARD demande qui est pour le renvoi de ce projet de résolution en commission aménagement et travaux ?

- 6 pour (Mmes CERUTTI et HALDEMANN, MM. BONAÏTI, BRÜDERLIN, GOY et ISELI) et
- 5 contre (Mmes MARECHAL et ROSENBERG, MM. BUBLOZ, ETIENNE et JUNGO)

Ce projet de résolution est donc renvoyé à la commission aménagement et travaux.

## **6. Projet de délibération concernant le recours contre les PL 10702 et 10701**

Ce projet a suivi la même procédure, à savoir essayer de faire valider son texte par le Service de surveillance des communes, qui a répondu qu'il n'est pas valable, car il aurait dû être rédigé soit sous la forme d'une motion, soit sous celle d'une résolution.

M. ETIENNE a contacté une nouvelle fois le service ci-dessus afin de demander comment il faudrait procéder pour en faire un projet de délibération, ainsi que pour poser d'autres questions par rapport au réviseur. Il lui a été répondu que le Service de surveillance des communes n'était pas là pour servir les conseillers municipaux, que ce service était réservé aux exécutifs.

La réponse ne satisfaisant pas M. ETIENNE, il a envoyé un courriel au professeur BELLANGER, qui, malheureusement est en déplacement.

Au vu de ce qui précède et de la décision de renvoyer le précédent point de l'ordre du jour en commission, M. ETIENNE propose l'ajournement de cette discussion jusqu'à la réponse du

professeur BELLANGER et du travail de la commission aménagement et travaux sur le projet de résolution.

**7. Projet de résolution concernant le refus du déclassement en ZI des parcelles 85, 86 et 87 de la Commune d'Avusy**

Pour l'Entente ce projet de résolution n'est pas approprié, car il n'est pas encore question de déclassement en zone industrielle. Il s'agit pour l'instant d'un procès d'intention de notre commune envers l'Etat. Si cela devait se présenter, la position de l'Entente resterait identique à maintenant, à savoir : refuser un déclassement en zone industrielle.

Il n'en est pour l'instant pas question et l'Entente ne voit donc pas l'intérêt de ce texte.

M. ETIENNE explique que ce projet de résolution a été rédigé suite à la discussion qu'il a eue avec M. JEMMELY après la clôture de la dernière séance du Conseil municipal, qui pensait qu'il serait judicieux de savoir ce que le Conseil municipal pense de la possible création d'une zone industrielle. Ce texte correspond également aux échanges de discussions qu'il y a eues avec l'Etat, et personnellement, M. ETIENNE trouverait dommage que la commune attende d'être formellement saisie par une demande de déclassement pour prendre une décision.

Il s'agit, par le biais de cette forme, de donner l'avis du Conseil municipal.

M. GOY ne pense pas que la résolution soit la meilleure forme pour exprimer l'avis du Conseil municipal. Ce point pourrait être englobé dans le travail de la commission aménagement sur les gravières.

M. JEMMELY aimerait également préciser qu'il n'a jamais dit qu'il serait bien d'avoir la tendance du Conseil municipal, mais que la majorité des gens autour de cette table était contre la création d'une zone industrielle, et que si les conseillers devaient voter, c'est la seule chose qui passerait.

M. FLECK est également surpris que la commune doive se prononcer sur quelque chose qu'on ne lui a pas demandé, et ce, même lorsque la commission ad hoc gravières était constituée et se voyait avec différents intervenants, notamment de l'Etat.

Mme ROSENBERG rappelle que lors de la première présentation faite par M. Michel MEYER, géologue cantonal, un des titres faisait mention du projet de « déclassement en zone industrielle – gravières de Forestal ».

M. FLECK qui faisait partie de cette commission relève qu'à aucun moment le groupe de travail n'a dû réfléchir à cette question sous cet angle. Ce n'était que des informations, rien de plus.

Mme ROSENBERG souligne que même Monique MEYER avait dit qu'elle ne voulait pas que la commune prenne des décisions au niveau des gravières avant la fin de la législature.

M. GOY explique que la décision de Mme MEYER était sur l'aspect global, concret. De plus, il ne pense pas qu'une résolution prise uniquement par la commune d'Avusy puisse faire vraiment changer les choses.

M. JUNGO pense que si nous prenons déjà une position, avec un signal clair, sur la possible création d'une zone industrielle, nous donnerons peut-être un élan aux autres communes avoisinantes.

M. ETIENNE ne le pense pas, car les autres communes ne sont pas concernées par M. MAURY ou la Sablière du Cannelet. Elles sont uniquement touchées par les PL 10701 et 10702.

Si nous reprenons le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre dernier, nous constatons que nous jouons à un poker menteur de l'Exécutif : un membre a des scrupules de devoir fermer une entreprise. Un autre estime que nous pourrions légaliser la situation puisqu'il y a déjà des trous qui sont proches et le dernier se réfugie derrière le fait que le problème pourrait être discuté dans le cadre du projet « Agglo franco-valdo-genevois ». A l'heure actuelle, soit nous voulons que cet état de droit bafoué perdure, soit nous ne le voulons pas.



Deux questions sont à se poser :

- 1) Sommes-nous d'accord que l'entreprise MAURY reste ?
- 2) Comment pouvons-nous mettre en place une solution pour qu'elle déménage ?

Pour la première question en tout cas, le Conseil municipal devrait se prononcer.

Personne n'ayant plus rien à ajouter, M. GAILLARD demande si les conseillers désirent entrer en matière sur ce projet de résolution ?

- 5 pour (Mme MARECHAL et ROSENBERG, MM. BUBLOZ, ETIENNE et JUNGO)
- 1 abstention (Mme CERUTTI)
- 6 contre (Mme HALDEMANN, MM. BONAITI, BRÜDERLIN, GOY, ISELI et GAILLARD qui a dû se prononcer vu l'égalité des voix lors du vote)

Avant de passer au point 8 de l'ordre du jour, M. JEMMELY informe qu'il a demandé à ce que le groupe de travail sur les gravières soit reformé, dans le but essentiellement d'avancer au niveau du problème MAURY. M. CHAMBAZ s'en occupe.

M. BUBLOZ attire l'attention sur le fait qu'il est urgent de trouver une solution quelle qu'elle soit, car ces discussions pourrissent le Conseil municipal et son ambiance.

## **8. Propositions de motions et résolutions**

Néant.

## **9. Rapports des commissions**

### **9.1 Commission sociale et scolaire**

Les coordinateurs du BUPP étaient conviés à cette réunion pour notamment expliquer le fonctionnement de leurs tournées, à la suite desquelles un rapport bimensuel est établi.

Suite à cette discussion, les membres de la commission aimeraient pouvoir prendre connaissance de ces rapports. Ils souhaiteraient également obtenir le règlement du Cercle des jeunes, ainsi que la convention avec la FAS'e.

Mme CERUTTI informe également que le BUPP inaugure un nouveau local, « Le Forum » au Signal de Bernex, le 17 octobre prochain à 17h.30. Etant donné que cette date coïncide avec la prochaine réunion de la commission, elle propose de se donner rendez-vous sur place, puis de poursuivre la réunion à Athenaz. Elle trouve important de participer à ce genre d'événement qui touche directement la jeunesse.

### **9.2 Commission environnement**

- a) Energies : les membres de la commission proposent d'établir un suivi mensuel des bâtiments communaux, soit par un employé communal, soit par une personne motivée au sein de la commission environnement.

Le mandat est donné à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

La commission aimerait également établir un plan pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux en commençant par une étude de la récupération de chaleur de la chambre froide pour la production de l'eau chaude du centre communal.

La commission souhaiterait également mettre au point un plan pour inciter la population à réduire sa consommation d'énergie, et pour s'aider dans cette direction, voir avec Eco21 pour constituer des familles pilotes que nous puissions suivre et à qui nous pourrions proposer des pistes sur la consommation. Cette « étude » nous permettrait d'avoir une idée sur nos habitants et nous servirait de base.

Mettre au point un plan d'action pour produire les énergies renouvelables et les utiliser en étudiant avant remplacement de chaudières, par exemple, quelles seraient les possibilités de choisir ceci ou cela.

- b) Biodiversité : étude du dossier sur les produits phytosanitaires. Se renseigner auprès des autres communes pour savoir comment elles entretiennent leurs espaces collectifs selon le type de revêtements.

Suivi du programme annuel de plantation établi par l'Exécutif. MM. GARDI et GOY s'en chargent.

Organiser une sortie nature annuelle. 2012 aurait pour thème l'eau, M. GAILLARD s'en charge.

Entretien et suivi du verger communal. Pour les deux prochaines années c'est bon. Une haie de thuyas doit encore être coupée. Pour l'entretien, les Jardins de Cocagne où un groupe d'habitants seraient-ils intéressés par reprendre le suivi de ce verger ?

### 9.3 Commission aménagement et travaux

- a) Des promoteurs pour un projet de constructions à Champlong ont été reçus. Le débat a été intéressant et des questions leur ont été posées, notamment pour l'accès à ces constructions, les capacités d'accueil du groupe scolaire, etc.
- b) Manège d'Avusy : les membres de la commission se sont exprimés à ce sujet et les avis étaient de part et d'autre intéressants. Un vote s'en est suivi sur la question du déclassement de cette zone en zone sportive, avec 0 voix pour / 5 contre et 1 abstention.

L'avis de la commission étant connu, M. GAILLARD demande à l'ensemble des conseillers municipaux leur position quant au possible déclassement de cette zone en zone sportive.

1 pour / 8 contre / 1 abstention

- c) Travaux de Sézegin : aménagements extérieurs.
- d) Sécurité routière : une solution de remplacement des bornes au chemin des Quoattes et sur la route de Grenand à proximité de la poste est recherchée.
- e) Entretien routes et chemins : MM. GARDI, ISEL et MEYER feront le tour de la commune pour déterminer l'état des chemins afin de planifier leur réfection.

## 10. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 17.10.11 à 19h.00 commission civisme mairie à Athenaz
- Mercredi 19.10.11 à 20h.30 commission travaux foyer à Athenaz
- Mardi 01.11.11 à 19h.00 commission finances salle des mariages à Sézegin
- Jeudi 03.11.11 à 19h.00 commission économie salle des mariages à Sézegin
- Lundi 07.11.11 à 18h.00 commission environnement foyer à Athenaz
- Lundi 07.11.11 à 18h.30 commission sociale salle des mariages à Sézegin

## 11. Questions et divers

- 11.1 Suite à différentes remarques d'exposants et membres de l'association de la Laiterie, Mme HALDEMANN demande si l'éclairage du haut pourrait être modifié. Les peintures intérieures demandent d'être rafraîchies et les panneaux de photos au rez-de-chaussée sont désuets.

M. GARDI ira sur place.

- 11.2 Mme HALDEMANN aimerait savoir ce qu'il en est pour le Festival des Bois 2013, car les organisateurs n'ont pas reçu de suite de notre part ?

Malheureusement, cela ne dit absolument rien au secrétariat.

Vu que Mme HALDEMANN sait de quoi il s'agit, nous la remercions d'ores et déjà de bien vouloir leur demander de renvoyer leur dossier.

- 11.3 M. ETIENNE demande à quelle commission est renvoyée la résolution sur les projets de loi 10702 et 10701.

Comme déjà mentionné sous le point 5, cette résolution est renvoyée à la commission aménagement.

- 11.4 Mme ROSENBERG : où en sont les panneaux d'affichage pour le troc ?

M. FLECK : ils sont à bout touchant.

- 11.5 M. JUNGO aimerait remercier la commission finances pour le travail qu'elle a effectué.

- 11.6 M. BONAÏTI demande ce qu'il en est du recours pour l'échange de parcelles avec M. BALZ ?

M. JEMMELY : c'est en cours. La commune a mandaté Me MEGEVAND qui a saisi la Cour de Justice, mais malheureusement, Me MEGEVAND ne croit pas vraiment que la commission agricole change d'avis, même si nous arrivons à démontrer le côté utilité publique.

- 11.7 M. BONAÏTI : un nouveau PDC (plan directeur cantonal) est sorti et les communes disposent d'une date buttoir pour l'avaliser qui s'approche à grands pas.

M. JEMMELY : M. GARDI examine ce nouveau plan directeur cantonal. Notre commune n'est pratiquement pas concernée par les nouveautés.

M. BONAÏTI souligne que la commune n'est certainement pas touchée directement, mais indirectement oui, surtout avec le PACA de Bernex qui aura des impacts indirects très importants. Ce nouveau plan a comme horizon 2030.

Par rapport à ce document, M. BONAÏTI demande s'il serait possible d'avoir un retour ou le lien pour pouvoir le consulter.

- 11.8 M. GOY informe que Mme Dominique VUICHARD, sculptrice domiciliée sur notre commune va cesser son activité. Il propose que la commune achète une de ses œuvres.

Il veut bien servir d'intermédiaire mais il faut se décider assez rapidement.

- 11.9 M. GOY : le pressoir à Avusy est bien triste, non seulement de par son état que par son ornement floral.

- 11.10 M. GOY : inauguration des bâtiments de Sézegnin. Nous pourrions faire appel au Geneva Brass Quintet pour la partie festive.

- 11.11 M. FLECK attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pour l'instant pas beaucoup de jurés qui seront présents lors des prochaines votations. Un appel est lancé aux conseillers qui voudraient donner un coup de main et merci déjà à Mme CERUTTI de s'être proposée.

- 11.12 Pour faire suite à la demande de la commission des travaux, M. JEMMELY montre les échantillons d'enrobés pour la place entre la mairie et la salle communale de Sézegnin. Une forme de « A » traversera cette place. Il attend encore de recevoir les chiffres définitifs et explique les trois variantes possibles, à savoir :

- 1) pavés et goudron noir
- 2) profil en métal entre les 2 sortes de goudron (compter environ Fr. 15 à 20'000,-- de plus)
- 3) goudron avec dalles et goulettes (compter environ Fr. 25 à 30'000,-- de plus)

Le but de cette place est d'en faire un endroit convivial et de supprimer cette zone parking.

Sans rentrer dans les détails, M. BUBLOZ explique que la commission pensait au départ, aménager cette place d'une façon provisoire. Suite à la proposition de l'Exécutif, les membres de la commission ont demandé plusieurs variantes, pour que tout ne soit pas fait dans l'urgence. Lors de la dernière commission, il y a eu un malaise car les deux aménagements qui étaient proposés ne correspondaient pas avec les discussions que nous avons tenues et les membres de la commission étaient un peu découragés. Après déplacement sur le chantier, nous nous sommes rendus compte qu'il s'agissait d'un malentendu. M. JEMMELY a profité de cette occasion pour nous rappeler que le budget pour

cette place a été voté et que l'Exécutif aurait pu faire comme bon lui semble, surtout que ce que nous voulions tous autour de cette table, c'est que ces travaux finissent dans les délais. Le malaise entre la commission et l'Exécutif venait du fait que le sujet sur lequel nous voulions discuter n'était en fait pas discutable.

La séance est levée à 00h.30.

Un Conseiller :

Le Secrétaire :

Le Président du Conseil :